

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Mars 2018**

OBJET : Approbation de l'avenant n°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la Métropole Aix-Marseille Provence-Pays de Martigues.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Mars 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver l'avenant n°1 au protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain de la Métropole Aix-Marseille Provence pour le Pays de Martigues, figurant en annexe au rapport,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à le signer.

A l'unanimité
Monsieur ROYER-PERREAUT ne prend pas part au vote

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée